

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 24 mars 2025  
**N° CP-2025-2-3-1**  
**N° applicatif 11792**

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

#### **Direction**

Direction de l'autonomie

### **HABITAT INCLUSIF - PROGRAMMATION 2025**

Résumé : Face aux enjeux sociétaux du vieillissement et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'habitat inclusif est un modèle d'habitat qui met l'accent sur les projets de vie autonome de ses occupants. Cette offre résidentielle, qui apporte une réponse aux choix de vie en autonomie des habitants, renforce le maillage territorial d'une offre de proximité soutenue par les collectivités et le partenariat local.

Depuis 2022, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans le déploiement et l'accompagnement des projets d'habitat inclusif sur son territoire. Le présent rapport fait le point sur la réalisation de ce programme et son financement.

Le présent rapport a pour objet :

- D'informer de la programmation réalisée en 2023,
- De préciser la programmation 2025 prévisionnelle dans le cadre de l'accord cadre CNSA/Etat/Département pour un montant total de dépenses de :  
1 334 375.00€

#### **I/ Contexte**

L'habitat inclusif est une nouvelle offre d'habitat, qui répond aux aspirations des personnes âgées et en situation de handicap à pouvoir vivre en milieu ordinaire, à domicile, inclus dans la société, leur environnement et leur territoire.

L'habitat inclusif vient accompagner des besoins nouveaux :

- Pour les personnes en situation de handicap : cette offre répond au souhait de personnes assez autonomes et en recherche d'une vie sociale partagée en petits groupes ou de personnes plus lourdement handicapées qui souhaitent vivre dans un habitat ordinaire tout en mutualisant une partie des aides humaines ;
- Pour les personnes âgées : l'habitat inclusif représente une réponse nouvelle conciliant le vivre chez soi et le maintien d'une vie sociale, en complément de l'offre d'hébergement existante : EHPAD, résidence seniors et résidence autonomie.

Le déploiement et le financement de ces habitats sont prévus par des accords signés entre notre Collectivité, l'Etat et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Les habitants bénéficient d'une aide individuelle dédiée au financement de l'animation du projet de vie sociale et partagée dénommée Aide à la Vie Partagée (AVP). Cette aide est versée directement par la Collectivité européenne d'Alsace aux porteurs de projet et cofinancée par la CNSA.

Il est proposé de faire le point sur la réalisation du programme de déploiement de cette offre et de préciser la programmation annuelle 2025 découlant des accords cadre.

## **II/ La programmation 2023 réalisée**

Pour l'ensemble des projets inscrits lors de la signature de l'accord au titre de la programmation 2023-2029 avec l'Etat, CNSA le 22 décembre 2022, le financement de l'AVP est assuré à hauteur de 80% par la CNSA.

Pour rappel, la programmation 2023-2029 retenue comprend 40 projets, représentant 390 personnes bénéficiaires de l'AVP, pour un montant estimé à 13,06 M€ sur la période 2023-2029. La CNSA participe à hauteur d'environ 10,44 M€, 2,62 M€ restant ainsi à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace.

Sur les 40 projets retenus au titre de la programmation 2023-2029, ce sont 23 projets d'habitat inclusif qui étaient ouverts au 31 décembre 2023.

Au total, 206 personnes ont bénéficié de l'AVP en 2023, soit 68 personnes âgées et 138 personnes en situation de handicap pour un total de dépense réelle effectuée de 839 791,67€, avec une participation de la CNSA à hauteur de 671 833,33€ et 167 958,33€ restant ainsi à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace.

## **III/ La programmation 2025 prévisionnelle**

La programmation 2025 repose sur la programmation 2023-2029, dont le financement de l'AVP est assuré à hauteur de 80% par la CNSA (pour 40 projets) et sur la programmation 2024-2030, dont le financement de l'AVP est assuré à hauteur de 65% par la CNSA (pour 1 projet).

Au total, ce sont 41 projets qui sont inscrits dans la programmation d'AVP alsacienne à ce jour, dont 27 habitat inclusifs ouverts et bénéficiant de l'AVP en 2025 et 4 projets seraient abandonnés par les opérateurs. Il en reste donc 10 projets en cours de réalisation.

Ainsi, 246 personnes (+19% par rapport à 2023) bénéficieront de l'AVP en 2025, soit 91 personnes âgées (+34% par rapport à 2023) et 155 personnes en situation de handicap (+12% par rapport à 2023) pour un total de dépense prévisionnelle de 1 334 375,00€, avec une participation de la CNSA à hauteur de 1 060 750,00€ et 273 625,00€ restant ainsi à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace.

Compte tenu de nos contraintes financières, du financement abaissé à 65 % pour les nouveaux projets, aucun appel à projet ne sera publié.

La Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, réunie le 24 février 2025, a émis un avis favorable de ces propositions.

La Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté, réunie le 20 février 2025, a été informées de ces propositions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte de la programmation réalisée en 2023, jointe en annexe 1 au présent rapport ;
- d'approuver la mise à jour des programmations pluriannuelles 2023-2029 et 2024-2030 des projets et des dépenses d'aide à la vie partagée dans le cadre du dispositif « habitat inclusif », jointe en annexe 2 au présent rapport.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Dépenses :

	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P097	P097O004	P097E05	T01	2411 (065-65243-4238)	180 000 €
P097	P097O004	P097E05	T03	4025 (065-65243-4238)	267 500 €
TOTAL					447 500 €

	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P104	P104O007	P104E03	T01	4044 (065-65242-425)	444 375 €
P104	P104O007	P104E03	T03	625 (065-65242-425)	442 500 €
TOTAL					886 875 €

Recettes :

	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P097	P097O004	P097E06	T02	4029 (074-747818-4238)	358 000 €
P104	P104O007	P104E04	T02	4358 (074-747818-425)	702 750 €
TOTAL					1 060 750 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.